

Décision

Générale

colonial

Décision n° n° 856 nommant Renaud ouvrier d'art de 5% classe du cadre local des travaux publics.....

n° 856

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
30 août 1938

Numéro JO
n° 8 du 31/08/1938

Date du numéro
31 août 1938

TEXTE INTÉGRAL

M. Hiavuaud (Joseph), surveillant contractuel au service des travaux publics, est nommé à compter du 25 mai 198N, jour de son arrivée à la colonie, ouvrier d'art de 3 classe du cadre local des travaux publics